

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

OBJET : Convention de partenariat avec le Camp des Milles, relative à la réalisation de formations à destination des volontaires en service civique recrutés par le Département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A autorisé la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de partenariat dont le projet est annexé au rapport concernant les formations à destination des volontaires en service civique et le cas échéant les avenants à cette convention.

Les frais pédagogiques pour l'ensemble des 150 volontaires en service civique seront aux prix forfaitaire de 80 € par volontaire, soit un total de 12 000 €. Cette dépense sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée